



● LE DISPOSITIF MEDICOSOCIAL D'ADDICTOLOGIE DE NOUVELLE- AQUITAINE EN **2018**

LES INTERVENTIONS DES CSAPA EN MILIEU CARCERAL

- Analyse des rapports d'activité des structures

LE DISPOSITIF MEDICOSOCIAL D'ADDICTOLOGIE DE NOUVELLE- AQUITAINE EN **2018**

LES INTERVENTIONS DES CSAPA EN MILIEU CARCERAL

Une étude financée par

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Réalisée par l'ORS Nouvelle-Aquitaine

Nadine SCANDELLA

CONTEXTE.....1

I. 17 CSAPA REFERENTS DANS LES CENTRES PENITENTIAIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE 2

- 2 950 détenus vus au moins une fois par les CSAPA de Nouvelle-Aquitaine en 2018 . 5
- Les unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP) à l’origine des orientations les plus nombreuses..... 6
- La moitié des patients en difficulté avec l’alcool 6
- 18,1 ETP de professionnels des CSAPA engagés dans les centres pénitentiaires 8

INDEX DES GRAPHIQUES

Graph. 1. Répartition par âge des personnes vues par les CSAPA en centres pénitentiaires (en nombre), en 2018..... 5

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. CSAPA référents des centres pénitentiaires de la région Nouvelle-Aquitaine, en 2018. 2

Tableau 2. Centres pénitentiaires d’intervention des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine en 2018..... 3

Tableau 3. Nombre de personnes vues par les CSAPA en centres pénitentiaires, en 2018 5

Tableau 4. Origine de la demande de consultation en centre pénitentiaire des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine (%), en 2018 6

Tableau 5. Répartition des patients selon le produit (addiction) le plus dommageable (%), en 2018 7

Tableau 6. Professionnels des CSAPA intervenant en centre pénitentiaire (en ETP), en 2018 8

CONTEXTE

L'Agence régionale de la santé Nouvelle-Aquitaine a souhaité disposer d'un bilan actualisé du dispositif médicosocial d'addictologie. Ce bilan a été initié dans la région dans le cadre des travaux de suivi du premier schéma régional médicosocial d'addictologie 2009-2014 puis du premier Projet régional de santé 2012-2016. Le nouveau schéma régional de santé 2018-2023 s'engage dans l'axe 1-2 « Agir le plus tôt possible sur les déterminants de santé », à « prévenir les conduites addictives et réduire leurs conséquences nocives ». Les actions qui seront mises en œuvre dans ce sens vont pouvoir s'appuyer sur le dispositif médico-social.

Ce bilan est réalisé par l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine à partir des rapports d'activité des structures médicosociales de lutte contre les conduites addictives. Il s'agit des centres de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA), menant leurs activités en ambulatoire ou dans le cadre d'un hébergement (centres résidentiels), et des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques (CAARUD). Ces rapports d'activité sont renseignés par les structures à la demande de la Direction générale de la santé (DGS).

Ce document décrit les interventions des CSAPA en centre pénitentiaire de la région et leurs activités. Les CSAPA ambulatoires et résidentiels, les consultations jeunes consommateurs et les CAARUD sont présentés dans des documents distincts.

Deux dispositifs mobilisés pour l'accompagnement de personnes en difficultés avec les consommations de substances psychoactives, les lits halte soins santé (LHSS) et les appartements de coordination thérapeutiques (ACT), complètent ce bilan. L'ARS Nouvelle-Aquitaine a, pour ce faire, organisé un recueil de données auprès de ces structures.

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine pilote et finance l'ensemble de ces travaux.

I. 17 CSAPA REFERENTS DANS LES CENTRES PENITENTIAIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE

La région compte vingt établissements pénitentiaires qui délivrent les différents régimes de détention : maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale ou différentes modalités d'aménagement des peines. Certains établissements proposent plusieurs régimes de détention, on parle alors de centre pénitentiaire. Il y a dans la région quatorze sites de maisons d'arrêt (personnes prévenues et courtes peines), sept de centres de détention et une maison centrale.

Un CSAPA référent a été nommé dans chaque établissement pénitentiaire avec pour missions principales l'amélioration de la continuité des soins et la coordination de la préparation à la sortie. Un mi-temps d'éducateur spécialisé est financé à ce titre depuis 2011-2012. Dans l'ensemble de la région, 17 CSAPA assurent la mission de CSAPA référent dans un à trois centres pénitentiaires.

Tableau 1. CSAPA référents des centres pénitentiaires de la région Nouvelle-Aquitaine, en 2018

Établissement pénitentiaire	CSAPA référents
MA Angoulême	16-Anpaa 16
CD Bédénac	17-CH Jonzac
MA Rochefort	17-Le Tremplin-Synergie
MA Saintes	17-Le Tremplin-Synergie
MC Saint-Martin-de-Ré	17-Le Tremplin-Synergie
CD Uzerche	19-Anpaa Limousin 19
MA Tulle	19-CH Brive
MA Guéret	23-CH La Valette
CD Mauzac	24-Anpaa 24
CD Neuvic	24-CEID Dordogne
MA Périgueux	24-CEID Dordogne
CP Gradignan	33-CH Charles Perrens
CP Mont-de-Marsan	40-La Source Landes Addictions
MA Agen	47-ANPAA 47
CD d'Eysses (Villeneuve-sur-Lot)	47-La Sauvegarde
MA Pau	64-Anpaa 64 Béarn Soule
MA Bayonne	64-Bizia
MA Niort	79-CH Niort
CP Poitiers-Vivonne	86-CH Henri Laborit
MA Limoges	87-CH Esquirol de Limoges

Source : *Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2018, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine*
 MA : maison d'arrêt, CD : centre de détention, CP : centre pénitentiaire

Le CSAPA de l'ANPAA 19, référent du CD d'Uzerche, intervient également à la MA de Tulle. Six centres non référents interviennent également en centre pénitentiaire sans être référents. Ils y réalisent généralement peu d'interventions auprès de détenus déjà suivis par le CSAPA en amont de la détention.

C'est le cas des CSAPA gérés par :

- le CH Rochefort (MA Rochefort),
- le groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis (maison centrale de Saint-Martin-en-Ré),
- l'ANPAA 33 (CP de Gradignan et CD de Bedenac),
- l'ANPAA 40 (MA de Mont-de-Marsan),
- l'ANPAA 64 Pays basque (MA de Bayonne)
- le CEID Béarn Addictions (MA de Pau).

Dans la région, sur les 29 CSAPA, six n'ont déclaré aucune intervention en milieu pénitentiaire.

Le CSAPA rattaché au groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis et le CEID Béarn Addictions ont indiqué des files actives inférieures à 10 qui ont été exclues de cette présentation. Le GH La Rochelle-Ré-Aunis a indiqué l'activité d'une assistance sociale (0,5 ETP) à la maison centrale de Saint-Martin-en-Ré.

Les taux de non-réponse à certaines variables sont élevés, ce qui ne permet pas de présenter le traitement de l'ensemble des variables. Les résultats présentés doivent être appréhendés avec précaution.

Tableau 2. Centres pénitentiaires d'intervention des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine en 2018

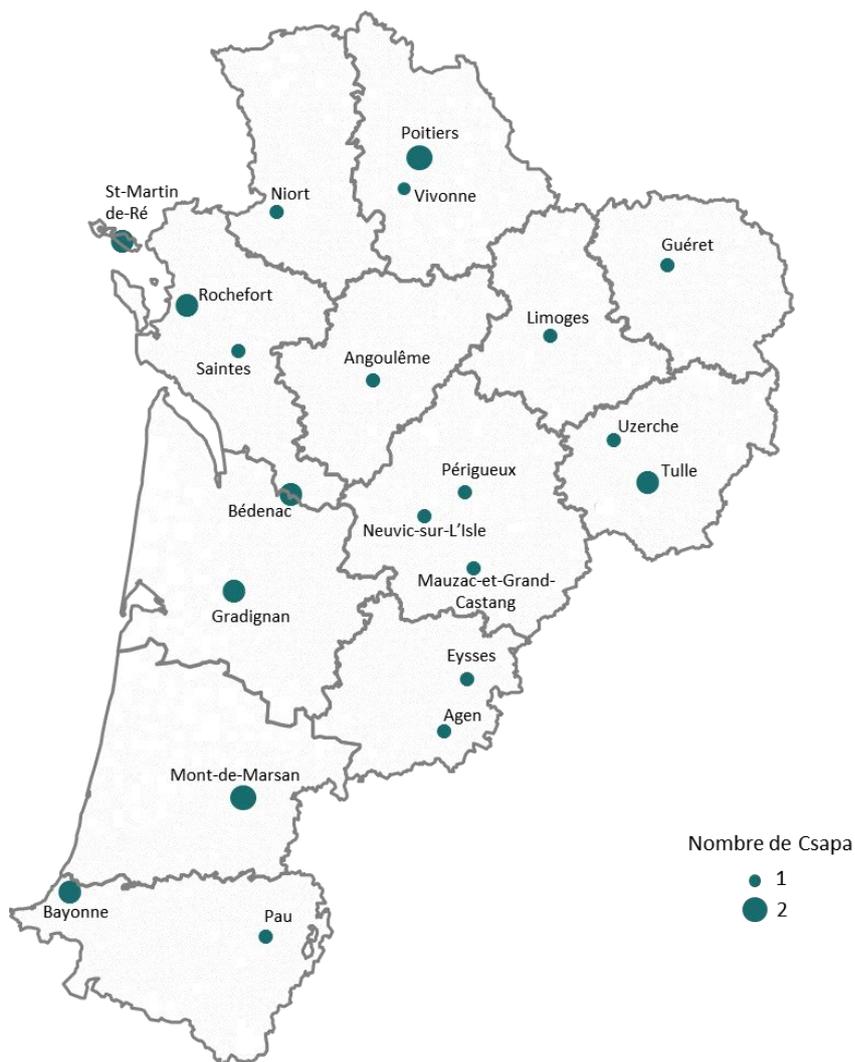
	Centre 1	Centre 2	Centre 3
16-Anpaa 16	MA Angoulême		
17-CH Jonzac	CD Bedenac		
17_CH Rochefort	MA Rochefort		
17-Le Tremplin-Synergie	MA Saintes	MA Rochefort	MC Saint-Martin-de-Ré
17-GH La Rochelle-Ré-Aunis	MC Saint-Martin-de-Ré		
19-Anpaa Limousin 19	CD Uzerche	MA Tulle	
19-CH Brive	MA Tulle		
23-CH La Valette	MA Guéret		
24-Anpaa 24	CD Mauzac		
24-CEID Dordogne	MA Périgueux	CD Neuvic	
33-Anpaa 33	CD Bedenac	MA Gradignan	
33-CH Charles Perrens	CP Gradignan		
40-Anpaa 40	CP Mont-de-Marsan		
40-La Source Landes Addictions	CP Mont-de-Marsan		
47-Anpaa 47	MA Agen		
47-La Sauvegarde	CD Eysse		
64-Anpaa 64 Béarn Soule	MA Pau		
64-Anpaa 64 Pays Basque	MA Bayonne		
64-Bizia	MA Bayonne		
64-CEID Béarn Addictions	MA Pau		
79-CH Niort	MA Niort		
86-CH Henri Laborit	CP Poitiers-Vivonne		
87-CH Esquirol de Limoges	MA Limoges		

Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2018, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

MA : maison d'arrêt, CD : centre de détention, CP : centre pénitentiaire

En vert foncé : centre pénitentiaire où le CSAPA est référent

Fig 1. Localisation des établissements pénitentiaires, dans lesquels les CSAPA interviennent, en 2018



Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2018, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Le dispositif médicosocial d'addictologie de Nouvelle-Aquitaine : Les interventions des CSAPA en milieu carcéral
 > 2 950 détenus vus au moins une fois par les CSAPA de Nouvelle-Aquitaine en 2018

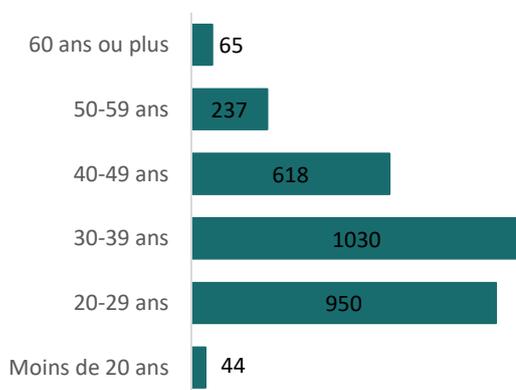
Les CSAPA déclarent avoir vu 2 948 personnes en centre pénitentiaire en 2018. Sept centres ont travaillé avec des femmes. Au nombre de 70, elles représentent 2,4 % des trois vus par les CSAPA. Un tiers des personnes sont âgées de moins de 30 ans, et 10 % ont au moins 50 ans. Deux CSAPA ont indiqué avoir suivi cinq mineurs.

Tableau 3. Nombre de personnes vues par les CSAPA en centres pénitentiaires, en 2018

	Nombre
16_Anpa 16	118
17_CH Jonzac	122
17_CH Rochefort	29
17_Le Tremplin-Synergie	206
19_Anpa 19	217
19_CH Brive	90
23_CH La Valette	46
24_Anpa 24	84
24_CEID Dordogne	212
33_Anpa 33	50
33_CH Charles Perrens	495
40_Anpa 40	88
40-La Source Landes Addictions	266
47_Anpa 47	119
47-La Sauvegarde	56
64_Anpa 64 Bayonne	10
64_Anpa 64 Béarn Soule	99
64_Bizia	83
79_CH Niort	206
86_CH Henri Laborit	184
87_CH Esquirol	168
Nouvelle-Aquitaine	2 948

Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2018, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Graph. 1. Répartition par âge des personnes vues par les CSAPA en centres pénitentiaires (en nombre), en 2018



Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2018, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

➤ Les unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP) à l'origine des orientations les plus nombreuses

À l'échelle régionale, 29 % des demandes de prise en charge sont de l'initiative du patient ou de ses proches, 43 % des unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP ex UCSA unité de consultation et de soins ambulatoires) ou du service médico-psychologique régional (SMPR) et 21 % du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

Les modalités d'orientation vers les suivis médicosociaux réalisés par les CSAPA varient selon les CSAPA. Pour certains, une part importante des patients est prise en charge à leur demande ou à celle d'un proche. C'est en particulier le cas des personnes suivies par les CSAPA Synergie, Anpaa 64 Béarn-Soule, CH Henri Laborit et Anpaa 19 (de 50 à 79 % des personnes à l'origine de la prise en charge). Pour neuf autres, la prise en charge est majoritairement initiée par l'USMP, à 100 % pour certains (Anpaa Bayonne, Bizia et CH Niort). Deux travaillent en majorité à partir d'une orientation du SPIP (Anpaa 24-40 et CH Esquirol). Pour les autres, aucun organisme à l'origine de l'orientation vers le CSAPA n'est prédominant.

Tableau 4. Origine de la demande de consultation en centre pénitentiaire des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine (%), en 2018

	Patient / proche	USMP-SMPR	SPIP	Autres	Nb patients (nb renseigné)
16_Anepaa 16	11,9	68,6	17,8	1,7	118
17_CH Jonzac	8,2	86,7	3,1	2,0	98
17_CH Rochefort	4,2	70,8	20,8	4,2	24
17_Le Tremplin-Synergie	74,3	3,4	13,6	8,7	206
19_Anepaa 19	52,1	36,4	11,5	0,0	217
19_CH Brive	NR	NR	NR	NR	NR
23_CH La Valette	0,0	0,0	0,0	100,0	46
24_Anepaa 24	0,0	35,7	64,3	0,0	84
24_CEID Dordogne	40,1	3,8	50,0	6,1	212
33_Anepaa 33	38,0	58,0	4,0	0,0	50
33_CH Charles Perrons	36,2	43,4	19,8	0,6	495
40_Anepaa 40	0,0	73,9	23,9	2,3	88
40_La Source Landes Addictions	0,0	69,5	9,8	20,7	266
47_Anepaa 47	2,8	35,5	42,1	19,6	107
47_La Sauvegarde	32,7	32,7	27,3	7,3	55
64_Anepaa 64 Bayonne	0,0	100,0	0,0	0,0	4
64_Anepaa 64 Béarn Soule	57,6	35,4	7,1	0,0	99
64_Bizia	0,0	100,0	0,0	0,0	83
79_CH Niort	0,0	100,0	0,0	0,0	189
86_CH Henri Laborit	79,8	12,9	0,6	6,7	178
87_CH Esquirol	12,1	0,0	77,0	10,9	165
Nouvelle-Aquitaine	29,2	42,8	21,0	7,1	2784

Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2018, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

➤ La moitié des patients en difficulté avec l'alcool

Globalement, le produit considéré comme le plus dommageable est l'alcool qui concerne plus de 46 % des personnes vues dans le cadre d'une consultation CSAPA en centre pénitentiaire. L'addiction aux opiacées et autres drogues concerne 21 % des patients, celle au cannabis 21 %. Les centres de l'Anpaa voient très majoritairement des patients

Le dispositif médicosocial d'addictologie de Nouvelle-Aquitaine : Les interventions des CSAPA en milieu carcéral en difficulté avec l'alcool alors que quelques centres semblent spécialisés pour le suivi de patients consommant des drogues. Treize centres ont réalisé un suivi d'au moins un fumeur de tabac dont quatre d'au moins 25 fumeurs.

Tableau 5. Répartition des patients selon le produit (addiction) le plus dommageable (%), en 2018

	Alcool	Opiacés et autres	Cannabis	Tabac et autres	Total renseigné
16_Anpan 16	87,3	4,2	8,5	0,0	118
17_CH Jonzac	33,7	16,8	7,9	41,6	101
17_CH Rochefort	72,0	0,0	0,0	28,0	25
17_Le Tremplin-Synergie	34,0	37,4	27,7	1,0	206
19_Anpan 19	47,9	38,7	11,1	2,3	217
19_CH Brive	NR	NR	NR	NR	NR
23_CH La Valette	63,2	10,5	21,1	5,3	57
24_Anpan 24	89,6	5,2	3,9	1,3	77
24_CEID Dordogne	52,0	21,1	24,0	2,9	171
33_Anpan 33	88,0	4,0	8,0	0,0	50
33_CH Charles Perrens	41,8	31,0	16,9	10,3	445
40_Anpan 40	90,9	0,0	6,8	2,3	88
40_La Source Landes Addictions	35,3	19,9	33,1	11,7	266
47_Anpan 47	60,4	14,6	24,0	1,0	96
47_La Sauvegarde	46,4	10,7	37,5	5,4	56
64_Anpan 64 Bayonne	100,0	0,0	0,0	0,0	10
64_Anpan 64 Béarn Soule	48,5	21,2	26,3	4,0	99
64_Bizia	43,4	32,5	16,9	7,2	83
79_CH Niort	22,8	11,7	11,7	53,9	206
86_CH Henri Laborit	36,7	18,9	30,2	14,2	169
87_CH Esquirol	23,4	14,6	57,6	4,4	158
Nouvelle-Aquitaine	46,4	21,1	21,4	11,1	2 698

Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2018, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

D'après les résultats sur le recours à l'injection de drogues par la voie intra-veineuse renseigné pour au moins les deux-tiers de la file active de dix CSAPA sur 21, près de 10 % des détenus vus en prison ont recouru à ce mode d'administration de substance psychoactive.

Les données sur les dépistages des hépatites et du VIH et les traitements de substitution ne sont pas présentées car insuffisamment renseignées par une majorité de structures.

➤ 18,1 ETP de professionnels des CSAPA engagés dans les centres pénitentiaires

Les 17 CSAPA référents ont déclaré 16,6 ETP de professionnels intervenant dans les centres pénitentiaires, auxquels s'ajoutent 1,5 ETP des autres CSAPA, soit 18,1 ETP. Il s'agit pour 55 % d'ETP de travailleurs sociaux, pour 28 % de temps médical (médecins ou infirmiers) et 11 % de temps de psychologue. Les autres ETP se répartissent entre secrétariat, cadre, coordination.

Tableau 6. Professionnels des CSAPA intervenant en centre pénitentiaire (en ETP), en 2018

	Médecins	Infirmiers	Psychologues	Éducateurs spécialisés	Autres *	Total renseigné
16_Anmaa 16 - R	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,5
17_CH Jonzac - R	0,2	0,0	0,0	0,5	0,0	0,7
17_CH Rochefort	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
17_Le Tremplin-Synergie - R	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	1,2
19_Anmaa 19 - R	0,4	0,0	0,0	1,5	0,0	1,9
19_CH Brive - R	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
23_CH La Valette - R	0,1	0,1	0,2	0,6	0,0	0,9
24_Anmaa 24 - R	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0	0,3
24_CEID Dordogne - R	0,0	0,0	0,4	1,0	0,0	1,4
33_Anmaa 33	0,1	0,2	0,2	0,8	0,0	1,3
33_CH Charles Perrens - R	0,0	0,0	0,0	1,5	0,0	1,5
40_Anmaa 40	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2
40_La Source Landes A. - R	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0
47_Anmaa 47 - R	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,5
47_La Sauvegarde - R	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,5
64_Anmaa 64 Bayonne	NR	NR	NR	NR	NR	NR
64_Anmaa 64 Béarn Soule - R	0,0	0,0	0,0	0,2	0,5	0,7
64_Bizia - R	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,5
79_CH Niort - R	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,4
86_CH Henri Laborit - R	0,0	2,0	1,0	0,0	0,5	3,5
87_CH Esquirol - R	0,2	0,2	0,0	0,5	0,1	1,0
Nouvelle-Aquitaine	1,2	3,8	2,1	9,9	1,1	18,1

Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2018, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* Autres : secrétaire, cadre





RÉSUMÉ DU RAPPORT

20 établissements pénitentiaires dans la région où interviennent 21 CSAPA dont 17 CSAPA référents.

18,1 ETP de professionnels dont 55 % de travailleurs sociaux.

2 950 personnes détenues suivies par les CSAPA de la région, dont 5 mineurs et 44 de moins de 20 ans.

43 % des patients ont été orientés vers le CSAPA par l'unité sanitaire présente au sein de l'établissement pénitentiaire ou le service médico-psychologique régional.

Le produit à l'origine des prises en charge les plus nombreuses est l'alcool (46 %), devant les opiacés et autres drogues dures (21 %) et le cannabis (21 %). Treize centres ont cité au moins un fumeur de tabac dans la file active de 2018.

POUR NOUS CITER :

Observatoire régional de la santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine. Le dispositif médicosocial d'addictologie de Nouvelle-Aquitaine, en 2018. Les interventions des CSAPA en centre pénitentiaire. Février 2020. Rapport n° 079 – Volet 4. 7 p.

Téléchargeable sur le site de l'ORS NA (www.ors-na.org)

+ D'INFORMATIONS

Personne à contacter : Nadine SCANDELLA – n.scandella@ors-na.org

Cette étude est réalisée à la demande de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine



• SIÈGE

 102 Bd Maréchal Juin
33000 BORDEAUX

 05.56.56.99.60

• ANTENNE DE LIMOGES

4 Avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

05.55.32.03.01

• ANTENNE DE POITIERS

203 Route de Gençay
86280 SAINT BENOÎT

05.49.38.33.12



contact@ors-na.org



www.ors-na.org